

Élections municipales 2017

Réponses de l'Équipe Rousseau 26 octobre 2017

1- Camp Bruchési

Le dossier du camp Bruchési revient dans l'actualité de manière cyclique et les rumeurs refont surface.

- A) Pouvez-vous vous engager par écrit à ne pas modifier le zonage du terrain du camp Bruchési pour toute la durée de votre mandat? Si non, expliquez-nous votre position.

Oui, nous ne voulons aucun changement de zonage et ce, depuis toujours.

2- Accès au lac, réglementation et sécurité nautique

- A) Vous engagez-vous à créer des zones spécifiques pour la pratique de certaines activités nautiques telles le surf et le wake?

Nous avons une volonté profonde de faire un tracé limité par des bouées rouges et vertes qui seront dans la partie la plus large du lac.

- B) Vous engagez-vous à régler la dimension des embarcations, c'est-à-dire une longueur et un volume de ballast maximal?

Nous regarderons ce qui se fait sur d'autres lacs au Québec et pourrons discuter avec l'APLA des enjeux précis sur ce point. Nous sommes d'accord que certaines mesures doivent être prises.

- C) Vous engagez-vous à régler d'une façon efficace le bruit provenant des embarcations?

Il existe déjà un règlement sur la nuisance qui pourra être renforcé. Avec une patrouille nautique efficace, nous pourrons enrayer ce problème.

- D) L'instauration de la patrouille nautique municipale a posé certains défis tant en ce qui concerne la formation de ses membres, les directives d'intervention qu'en ce qui concerne les heures de patrouille. Quelles sont vos pistes de solution pour que la patrouille nautique soit en mesure de faire respecter la réglementation sur la descente municipale, l'enregistrement des embarcations et la réglementation sur le bruit en tout temps?

Nous nous engageons à former adéquatement le personnel municipal, de façon à fournir un meilleur rendement de notre patrouille nautique et de notre descente de bateau. Également, nous nous assurerons que cette patrouille soit sur le lac lors des heures achalandées de semaine comme de fin de semaine afin de mieux contrôler les excès.

3- Environnement

Le slogan de la ville est maintenant "Belle naturelle", sa principale richesse est la qualité de l'environnement et des lacs qui la composent. Pourtant, une seule personne est dédiée à l'ensemble des dossiers environnementaux au sein du personnel municipal.

- A) Quels efforts, moyens et ressources comptez-vous octroyer à l'environnement ?

Une refonte complète du département de l'environnement est à prévoir ainsi que l'ajout d'effectifs afin de mieux planifier, structurer et mettre en œuvre l'ensemble des dossiers environnementaux de notre belle municipalité. Également, nous sommes conscients de la problématique de la renouée japonaise au Lac Achigan, nous nous engageons à lutter contre son envahissement

- B) Pourriez-vous vous engager à faire un suivi sur les sites où la qualité de l'eau a reçu la cote C et non seulement les sites cotes D?

Oui, nous nous engageons à faire les suivis des côtes C au même titre que la côte D. Ceci sera une priorité dès 2018.

- C) Comment comptez-vous faire le suivi sur les dossiers d'infraction aux règles environnementales?

Dans certains dossiers, des amendes plus élevées seront de mise. De plus, avec plus d'effectifs tel que mentionné plus haut, nous pourrons resserrer les inspections afin de mettre à niveau tous les dossiers problématiques de la municipalité.

- D) Avez-vous des projets de réglementation concernant les aménagements paysagers, coupe d'arbre, l'élagage, le transport de la terre et autre concernant la protection de l'environnement?

Nous nous engageons à rencontrer l'ensemble des entrepreneurs de la municipalité afin de les sensibilisés aux travaux à faire près des cours d'eau afin de conserver nos bandes riveraines naturelles le plus possible. De plus, nous envisageons d'augmenter les amendes aux entrepreneurs pris lors de travaux non-autorisés à l'intérieur de la dite, bande-riveraines.

Nous nous engageons à revoir la réglementation sur le transport de la terre et matière à remblais ainsi que son entreposage sur les différents terrains d'entrepreneurs de la municipalité afin de protéger notre environnement.